

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 23 Mai 2019.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 28 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 5.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, MM. BROUTIN Ludovic et COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Ludovic BROUTIN*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), M. MORMANN Cédric (*sans pouvoir*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. Arnaud COLIN*) et M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Rita SCHLADT et Laurence PELÉ LEGOUX.

<b><u>OBJET</u></b> :	<b><i>Modification du tableau des effectifs.</i></b>
-----------------------	--

N° 2019 / 05 / 04

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.*

*Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.*

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,*

*Vu le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Avril 2018,*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Vu l'avis du Comité technique du 17 mai 2018 ;*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 15 mai 2019 ;*

*Considérant que suite à la mise en disponibilité d'un agent au pôle ressources il convient d'ajuster le grade au nouvel agent recruté,*

*Considérant la pérennisation de l'organisation au service enfance, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation sur le poste précédemment détenu par un agent en contrat d'avenir,*

.../...

*Considérant la pérennisation de l'organisation au service entretien, il convient d'ajuster les quotités de travail et les grades,*

*Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs par :*

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>e</sup> classe à temps complet par suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet,*
- la création d'un poste d'adjoint animation à temps non complet 28/35<sup>e</sup>,*
- la création de 3 postes d'adjoint technique à temps non complet 28/35<sup>e</sup> par suppression de 2 postes d'adjoint technique à temps non complet 31,50/35<sup>e</sup> et d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28/35<sup>e</sup>.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :*

- d'adopter la proposition du Maire,*
- d'approuver le nouveau tableau des effectifs,*
- d'inscrire aux budgets les crédits correspondants.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 29 Mai 2019,  
Le Maire,

